

## EN BREF, le Stop Pub permet de :



- ✓ Recevoir 15 kg en moins d'imprimés non sollicités par personne et par an<sup>1</sup>.



- La fabrication du papier (vierge ou recyclé) est à l'origine d'impacts environnementaux en matière de **consommation d'énergie, de consommation d'eau et de rejets dans l'eau et dans l'air...** même si la profession papetière a fait de nombreux efforts.
- ✓ La production d'**1 feuille A4 de papier classique = l'énergie d'une ampoule de 75 W pendant 1 h.**



- ✓ Réduire votre facture déchets si vous êtes assujettis à une tarification incitative.

## Mise en œuvre du geste

- L'autocollant Stop Pub vous sera fourni par le coordinateur de l'opération.
- Si vous habitez en immeuble, renseignez-vous sur le règlement intérieur, qui interdit parfois d'apposer des autocollants sur les boîtes à lettres.
- Dans ce cas, vous pouvez ajouter la mention « Pas de publicités svp » sous votre nom.

## Facteurs de succès

- Ce geste est très facile si vous jetez sans les lire les prospectus qui vous parviennent.
- Si ces prospectus vous intéressent, vous pouvez notamment récupérer dans vos magasins les catalogues que vous souhaitez consulter et/ou demander à vos enseignes d'être informé de leurs promotions par courriel<sup>2</sup>.

## Trucs et astuces

- Si vous recevez de la publicité malgré tout :
  - réitérez votre démarche tout en la rendant plus insistante (imprimez un Stop Pub plus grand, surlignez la mention « Stop Pub » avec des couleurs plus voyantes, ajoutez une mention manuelle signifiant votre refus de recevoir des publicités...),
  - si vous vivez dans un immeuble avec gardien, demandez-lui de signaler verbalement votre refus aux distributeurs de prospectus,
  - vérifiez si vous figurez encore sur l'annuaire et si c'est le cas demandez à passer sur la liste orange afin que votre adresse ne soit plus vendue à des fins publicitaires (Faites le 1014 gratuit à partir d'un poste fixe),
  - faites une demande écrite en exprimant votre souhait de ne plus recevoir de documents publicitaires à l'Union française du marketing direct<sup>3</sup>.
- Si vous craignez de faire perdre leur emploi aux distributeurs de prospectus de votre quartier, sachez que :
  - les opérations « Stop Pub » sont souvent montées en partenariat avec les entreprises distributrices de publicité : renseignez-vous auprès de votre coordinateur pour vous en assurer,
  - la croissance verte a un potentiel de création d'emplois important.

Pour en savoir plus : <http://www.reduisonsnosdechets.fr>

<sup>1</sup> <http://www.reduisonsnosdechets.fr/>

<sup>2</sup> Vous pouvez consulter la publicité de vos enseignes favorites sur <http://www.lecourriervert.fr> ou encore sur <http://www.prospectuschezmoi.com>.

<sup>3</sup> Adressez votre courrier à : Liste Robinson-Stop publicité UFMD - 60, rue de la Boétie-75008 Paris.